



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Affiché le 18 octobre 2021

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 30 septembre 2021, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à Cogolin (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE. Le quorum requis étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADÉ
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Thomas DOMBRY

Laurent GIUBERGIA
Roland BRUNO
Jean PLENAT
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Thomas DOMBRY

Membres excusés :

Bernard JOBERT
Stéphan GADY

Secrétaire de séance :

Mme Anne-Marie WANIART

Délibération n° 2021/10/11-01

OBJET : Attribution du marché n° MA21034 de travaux de réhabilitation de l'escalier communal Bailli de Suffren – commune du Rayol Canadel sur Mer

Le Bureau communautaire,

Le rapporteur expose :

L'objet de la présente délibération est l'attribution du marché de travaux de réhabilitation de l'escalier communal Bailli de Suffren – commune du Rayol Canadel sur Mer.

Cette opération est intégrée dans le plan d'action 2019-2026 modifié de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) « Maritime ».

L'ouvrage, situé en bord de mer et permettant d'accéder à la plage publique du Rayol devant l'hôtel du Bailli de Suffren, nécessite des travaux de rénovation.

Ceux-ci vont consister en :

- La démolition des marches et la purge des bétons pollués et/ou dégradés ;
- Le confortement des fondations par micropieux ;
- La stabilisation par clouage et gunitage du talus ;
- La reprise du béton armé de l'ouvrage ;
- La reprise des maçonneries ;
- La reconstruction de l'escalier en béton armé ;
- Les travaux de traitement architectural ;
- La réalisation des équipements.

Cette consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une durée de 14 mois. Il s'agit d'un marché ordinaire à lot unique avec variantes autorisées.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 9 juillet 2021 au journal d'annonces légales suivant : BOAMP avec une date limite de réception des offres le 9 septembre 2021 à 12h00.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

1. Délai d'exécution (15 %)
2. Prix (40 %)
3. Valeur technique (45 %)

3 entreprises ont remis une offre dans les temps. Après analyse, et négociation avec les candidats, l'entreprise la mieux disante est le groupement FREYSSINET/TP GEO pour un montant du DQE de 983 293 €HT, soit 1 179 951,60 €TTC.

Le Bureau communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 124/2021-BCLI du 16 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2020/07/29-78 du 29 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° 2018/09/26-03 du 26 septembre 2018 portant sur le premier plan d'action 2019-2026 de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) « Maritime » ;

Vu la délibération n° 2019/12/04-06 du 04 décembre 2019 modifiant le premier plan d'action 2019-2026 de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) « Maritime » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réhabiliter l'escalier public reliant la plage du Rayol Ouest à la plage du Rayol Est.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de travaux de réhabilitation de l'escalier communal Bailli de Suffren – commune du Rayol Canadel sur Mer avec le groupement FREYSSINET/TP GEO pour un montant du DQE de 983 293 €HT, soit 1 179 951,60 €TTC.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2021 et suivants au chapitre 23.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 14h35.



Le Président,

Vincent MORISSE

